

Image not found or type unknown



Annuler un contrat de construction

Par **tiorat**, le **27/11/2008** à **10:22**

Bonjour ,
voici mon soucis , j'ai acheté un terrain à un lotisseur public mais problème sous terre (vice caché) celui ci nous propose de le racheter mais si on accepte que peut nous réclamer notre constructeur dans ce cas de rachat de terrain donc d'annulation de contrat de construction (ses assurances)?
merci par avance